



Procès verbal
du Conseil municipal
du 21 mai 2021

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n° 01
210042

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2021

En application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2021 est :

ADOpte PAR 30 VOIX POUR
Abstentions: 3 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS)

 Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service : DGS
 Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
 Date d'impression : 26/05/2021 17:49:16

Nature : Délibérations
 Matière : Institutions et vie politique | Fonctionnement des assemblées
 Référence de l'acte : **01DCM210042**
 Désignation : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 avril 2021
 Date de décision : 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:15:42 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:16:09

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:20:10

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210042-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal : 01-Adoptionduproces-verbaldealseanceduConseilmunicipaldu02avril2021.pdf, 536 Ko, 2 page(s)
 Annexes : aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 02 (1/2)
210043

**CONVENTION DE REVERSEMENT DES FINANCEMENTS LIES A LA GESTION
DU CENTRE DE VACCINATION DE SAINT -DIE-DES-VOSGES**

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges s'engage au côté du Centre Hospitalier pour mettre en œuvre la vaccination contre la COVID 19,

Le centre de vaccination Covid-19 de Saint-Dié-des-Vosges a été installé salle Carbonnar du 12 janvier au 26 mars 2021,

Puis, à compter du 29 mars 2021, au Palais Omnisport Joseph Claudel, afin d'accompagner la montée en puissance et l'accélération de la vaccination.

Le centre de vaccination est placé sous la responsabilité juridique du Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges mais fonctionne également avec des moyens mis à disposition par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le financement des centres de vaccination s'effectue via des versements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) auprès du Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges.

Une convention est établie entre le Centre Hospitalier et la Ville de Saint-Dié-des-Vosges afin de définir les modalités de reversement par le Centre Hospitalier de Saint-Dié à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges d'une partie des financements alloués par la CPAM pour le fonctionnement du centre de vaccination Covid-19.

Le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges met à disposition du Centre de vaccination :

- Du temps de soignant coordonnateur du Centre (cadre supérieur de santé/ Cadre de santé/infirmière),
- Du temps logistique (directeur des services supports, directeur du système d'information ; techniciens informatiques),
- Du temps de pharmacien,
- Du temps de reprographie pour la mise en place de la signalétique.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges met à disposition :

- Du temps administratif pour l'accueil des usagers du centre de vaccination et pour la prise de rendez-vous,
- Du temps pour l'entretien des locaux et la désinfection,
- Du temps logistique (Directrice des affaires sociales, Directeur EMAC, Techniciens informatique...),

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations.....05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

- Du temps de soignant coordinateur (Infirmière coordinatrice),
- Une salle (salle Carbonnar du 12 janvier 2021 au 26 mars 2021 inclus, puis Palais omnisports Joseph Claudel à compter du 29 mars 2021),
- Des fournitures et des fluides.

Le Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges perçoit de l'assurance maladie, par vacation de 4h et par ligne de vaccination, un forfait de 220 € les jours ouvrables et 380 € le week-end et jours fériés.

La répartition de ce forfait sera réalisée au prorata des coûts à charge du Centre Hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges et de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, à partir d'un état mensuel détaillé et validé par les deux parties.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes de la Convention ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au reversement des financements liés à la gestion du centre de vaccination COVID-19 de Saint-Dié-des-Vosges.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Date d'impression 26/05/2021 17:51:23

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Actes speciaux et divers
Référence de l'acte **01DCM210043**
Designation Convention de reversements des financements liés à la gestion du Centre de vaccination de Saint-Dié-des-Vosges
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:26:28 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 26/05/2021 - 16:28:01
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:30:25
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210043-DE
Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 02-ConventiondereversementsdesfinancementsliesalagegestionduCentrede vaccinationdeSaint
-Die-des-Vosges.pdf, 1085 Ko, 3 page(s)
Annexes 02-ConventionVaccination.pdf, 864 Ko, 2 page(s)

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 – n° 03
210044

ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS EGALITE FEMMES / HOMMES

Vu la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le Protocole d'accord en date du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu la Circulaire ministérielle du 8 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du protocole d'accord susvisé,

Vu la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment son article 61,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Vu l'Accord du 30 novembre 2019 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes du Conseil municipal du 18 décembre 2020,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire,

Considérant l'engagement de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à poursuivre l'établissement du rapport d'égalité Femmes / Hommes établi en décembre 2020 pour réaliser des actions,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le plan d'actions d'égalité entre les femmes et les hommes,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le plan d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes établi pour la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 11:07:01

Nature Délibérations
Matière Libertés publiques et pouvoirs de police | Autres actes réglementaires
Référence de l'acte **01DCM210044**
Designation Adoption du plan d'actions Egalité Femmes / Hommes
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:31:43 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 26/05/2021 - 16:32:08
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:36:05
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210044-DE
Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 03-AdoptionduplandactionsEgaliteFemmesHommes.pdf, 811 Ko, 2 page(s)
Annexes plan-action-ville-1.pdf, 459 Ko, 8 page(s)

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 04
210045

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DU CENTRE DE GESTION DES VOSGES

Vu La Loi n° 2019-828 en date du 06 août 2019 relatif à la transformation de la fonction publique et disposant que les administrations publiques doivent instituer un dispositif de signalement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes afin d'accompagner, de soutenir et de protéger les agents s'estimant victimes de ces faits,

Vu le Décret n° 2020-256 en date du 13 mars 2020 relatif au contenu de ce dispositif mis en place dans les administrations, notamment les procédures, les exigences d'accessibilité et de confidentialité ; ainsi que les modalités de mutualisation,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 6 quater A relatif aux droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1^{er} mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le centre de gestion des Vosges a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au centre de gestion des Vosges la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

Il est demandé au Conseil municipal d'adhérer à ce dispositif,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ;
- DECIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement soit confiée au centre de gestion dans les conditions définies par la convention d'adhésion jointe à la présente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service : DGS
 Imprimé par : Estelle LAMBERT (MA88413-65)
 Date d'impression : 26/05/2021 17:55:36

Nature : Délibérations
 Matière : Libertés publiques et pouvoirs de police | Autres actes réglementaires
 Référence de l'acte : **01DCM210045**
 Désignation : Adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes du centre de gestion des Vosges
 Date de décision : 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:36:47 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:40:02

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:44:15

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210045-DE

Acte principal : 04-Adhesionaudispositifdesignalementetdetraitementdesactesdeviolencededisriminationde harcèlementsexueloumoraletdagisseme.pdf, 922 Ko, 2 page(s)
 Annexes : CONVSIGNALEMENTdefinitive-VILLE.pdf, 208 Ko, 8 page(s)

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 05
210046

ODONYMIE – MODIFICATION DU NOM D'UNE RUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L. 2121-29,

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994, notamment son article 1^{er} qui dispose que le Maire de toute commune de plus de 2 000 habitants est tenu de notifier au centre des impôts fonciers la dénomination complète des voies de circulation sur sa commune,

Considérant que le Conseil municipal est l'autorité compétente en matière d'odonymie (dénomination des rues, quartiers, voies),

Il est proposé au Conseil municipal de rebaptiser la rue suivante :

- Rue Baldensperger : baptisée « Rue Marie-Marguerite Baldensperger »

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la modification de la rue Baldensperger rebaptisée « rue Marie-Marguerite Baldensperger ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 09:10:38

Nature Délibérations
Matière Domaines de compétences par themes | Voirie
Référence de l'acte **01DCM210046**
Designation Odonymie – Modification du nom d'une rue
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:39:05 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:40:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:44:15

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210046-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 05-OdonymieModificationdunomdunerue.pdf, 628 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 06
210047

ACQUISITION DU CHEMIN DE CROIX DE LA CHAPELLE DE FOCHARUPT

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2019 portant sur les travaux de rénovation de l'église Saint-Martin,

Considérant que le Centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges, Communauté d'établissements de la Déodat, propose de céder pour un euro symbolique à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges le chemin de croix de la chapelle de Foucharupt, ensemble artistique réalisé par Anselme de Warren, inscrit au titre des Monuments historiques, en échange de l'engagement d'entretenir, valoriser et exposer cet ensemble patrimonial,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'accepter cette cession d'œuvre artistique, liée à l'histoire locale, qui pourra être valorisée au sein de l'église Saint-Martin, elle-même récemment restaurée et rouverte au public,

Considérant qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la restauration de cet ensemble patrimonial,

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette acquisition ainsi que ses contreparties d'entretien, de valorisation et d'exposition du chemin de croix, et d'approuver la demande de subvention pour sa restauration.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la cession pour un euro symbolique du chemin de croix de la chapelle de Foucharupt de la part du Centre hospitalier de Saint-Dié-des-Vosges ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention de la DRAC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 09:26:16

Nature Délibérations
Matière Domaine et patrimoine | Acquisitions
Référence de l'acte **01DCM210047**
Designation Acquisition du chemin de croix de la chapelle de Foucharupt
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:40:29 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 26/05/2021 - 16:42:04
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:55:35
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210047-DE
Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 06-AcquisitionduchemindecroixdelachapelledeFoucharupt.pdf, 797 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n° 07
210048

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER LIEUDIT AU QUENET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment son article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Civil et son article 1593 relatif aux frais d'actes notariés,

Considérant l'intérêt de ce bien pour la commune compte tenu de sa localisation,

Considérant la volonté de la Ville d'accroître son patrimoine forestier,

Considérant que la Ville est propriétaire des parcelles voisines,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section CP N°56– Lieudit « Au Quenet » d'une contenance de 10a87ca au prix de 1965,00 € net vendeur ;
- DIT que les frais d'acte en la forme notarié seront pris en charge par la Ville ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dont l'acte authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 09:29:12

Nature Délibérations
Matière Domaine et patrimoine | Acquisitions
Référence de l'acte **01DCM210048**
Designation Acquisition d'un bien immobilier lieudit au Quenet
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:41:53 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:42:06

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:46:34

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210048-DE

Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 07-AcquisitiondunbienimmobilierlieuditauQuenet.pdf, 662 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 08
210049

ACQUISITION ET TRANSFERT D'UN BIEN IMMOBILIER DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIE SISE 17 RUE ROVEL

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment l'article L. 141-3 qui dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment son article L. 1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

Vu le Code Civil et son article 1593 relatif aux frais d'actes notariés,

Considérant la demande faite par les propriétaires indivis de cette voie,

Considérant le bon état entretien des équipements transférés,

Considérant les caractéristiques techniques de cette voie en totale adéquation avec les équipements publics existants,

Considérant que cet engagement a été antérieurement envers les propriétaires mais que la procédure n'a jamais été menée à son terme,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH N°189 d'une contenance de 3a30ca à l'euro symbolique ;
- DIT que les frais d'acte en la forme notarié seront pris en charge par la Ville ;
- PRONONCE l'intégration de ladite parcelle cadastrée section AH N°189 dans le domaine public ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dont l'acte authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal...33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice...33

Nombre des Membres présents
à la séance...28

Procurations ...05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 09:31:55

Nature Délibérations
 Matière Domaine et patrimoine | Acquisitions
 Référence de l'acte **01DCM210049**
 Désignation Acquisition et transfert d'un bien immobilier dans le domaine public de la voie sis 17 rue Rovel
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:44:23 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
 Emis le 26/05/2021 - 16:46:26
Accepté par la (Sous-)Préfecture
 Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:50:51
 Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210049-DE
 Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 08-Acquisitionettransfertsdunbienimmobilierdansledomainepublicdelavoiesis17rueRovel.pdf,
 780 Ko, 2 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 09
210050

CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 26 ROUTE DU CAMP CELTIQUE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 3211-14 qui stipule que les Collectivités Territoriales cèdent leurs immeubles ou droits réels immobiliers dans les conditions fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

Vu le Code Civil et plus particulièrement ses articles 1582 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment son article 1593 relatif aux frais d'acte notariés,

Vu le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 30 avril 2021,

Considérant que cette parcelle ne présente que peu d'intérêt pour la Ville, et ne génère actuellement que des frais d'entretien,

Considérant que cette cession contribue à une politique de gestion patrimoniale efficiente,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la cession à l'amiable de la parcelle cadastrée section BY N°29 sise 26 route du Camp Celtique, d'une contenance de 5a77ca au prix de 5 500,00 € net vendeur ;
- DIT que les frais d'acte en la forme notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires dont l'acte authentique en la forme notariée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 09:34:14

Nature Délibérations
Matière Domaine et patrimoine | Autres actes de gestion du domaine public
Référence de l'acte **01DCM210050**
Designation Cession d'un bien immobilier sis 26 route du Camp Celtique
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:45:29 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:46:29

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:50:51

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210050-DE

Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 09-Cession dun bien immobiliersis26routeduCampCeltique.pdf, 765 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 10 (1/2)
210051

**ADOPTION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC PORTANT
SUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 411-1, L. 411.7 et L. 2124-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 03 décembre 2020,

Considérant que le Conseil municipal, en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de ses textes réglementaires d'application s'est prononcé favorablement le 18 décembre 2020 sur le principe d'une délégation de service public pour le service public de la restauration scolaire et extrascolaire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges,

A ce titre, il a autorisé Monsieur le Maire à lancer la procédure correspondante,

Dans le cadre de cette procédure, deux offres ont été déposées : ELIOR et SODEXO (actuel prestataire),

Après négociation avec les deux candidats, Monsieur le Maire a choisi de retenir l'offre de la société ELIOR,

Cette négociation a mené à la rédaction d'un projet de contrat de délégation de service public annexé à la présente délibération,

Ce projet, ainsi que le rapport de Monsieur le Maire sur l'offre proposée par la société ELIOR ont été transmis aux membres du conseil Municipal en date du 04 mai 2021, conformément à l'article L. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de retenir la société ELIOR comme Déléataire du service public de la restauration scolaire et extrascolaire,

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de valider le choix de délégataire du service public de la restauration scolaire et extrascolaire de la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- VALIDE le choix de la société ELIOR, située 1 Place Amédée Bonnet, 69000 LYON comme délégataire du service public de la restauration scolaire et extrascolaire ;
- APPROUVE les termes du contrat de délégation de service public qui lui est proposé ;

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice33

Nombre des Membres présents
à la séance28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} août 2021 ;
- DECIDE que cette délibération fera l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

Abstention : 1 (G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 09:38:06

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Délégation de service public | Passation des conventions
Référence de l'acte **01DCM210051**
Designation Adoption de la convention de délégation du service public portant sur l'exploitation du service de restauration scolaire et extrascolaire
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:49:05 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:50:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

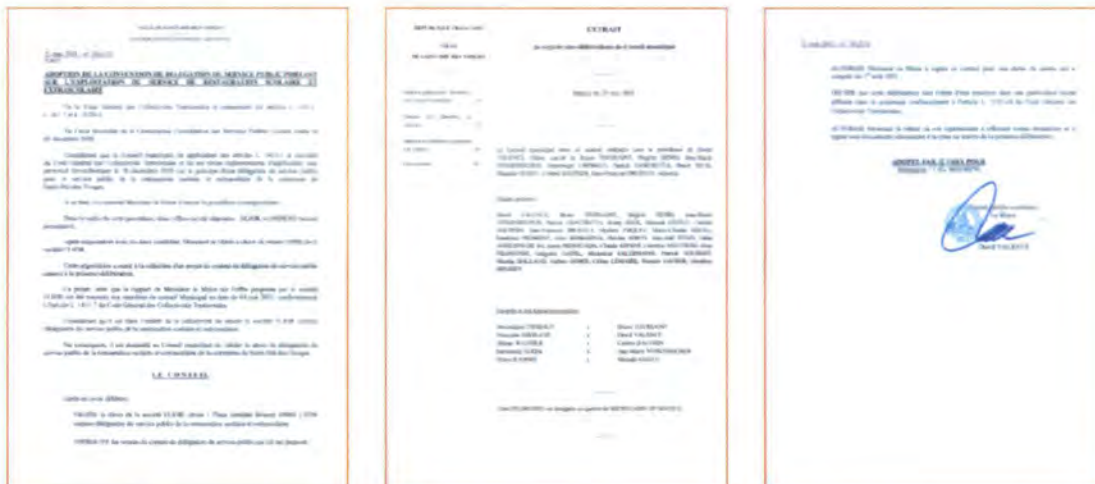
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:55:35

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210051-DE

Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 10-Adoptiondelaconventiondedelegationduservicepublicportantsurlexploitationduservicedere
staurationscolaireetextrascolaire.pdf, 1030 Ko, 3 page(s)
Annexes RapportsurlechoixdudelegataireDSPrestauration.pdf, 233 Ko, 13 page(s)

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n° 11
210052

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R. 531-52 et R. 531-53,

Considérant la nécessité de définir les conditions d'admission et modalités de fonctionnement du service communal de la restauration scolaire,

Considérant la nécessité de respecter l'égalité des usagers devant le service public,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un règlement intérieur qui définira notamment :

- Le fonctionnement de la restauration scolaire et les objectifs pédagogiques, les modalités d'inscription et de fréquentation,
- La gestion des absences, allergies, régimes ... ,
- Les modalités tarifaires,
- Les modes de paiements.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur du service de restauration scolaire.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement intérieur du service de restauration scolaire des écoles publiques de Saint-Dié-des-Vosges.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS – G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 11:14:47

Nature Délibérations
 Matière Domaines de competences par themes | Enseignement | Frais de fonctionnement des écoles

Référence de l'acte **01DCM210052**
 Désignation Adoption du règlement intérieur du service de restauration scolaire
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:51:06 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
 Emis le 26/05/2021 - 16:52:21
Accepté par la (Sous-)Préfecture
 Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:56:01
 Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210052-DE
 Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 11-Adoptiondureglementinterieurduservicederestaurationscolaireannexe.pdf, 742 Ko, 2 page(s)
 Annexes ProjetReglementRESTAURATION2021-2022.pdf, 169 Ko, 5 page(s)

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n°12
210053

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2020

Vu le rapport qui lui est présenté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14, M4,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que ces comptes sont régulièrement présentés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur les comptes de clôture des budgets annexes « eau » et « assainissement »,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différents budgets et différentes sections budgétaires:

- * *budget principal,*
- * *budget annexe de l'eau,*
- * *budget annexe de l'assainissement,*
- * *budget annexe de la forêt,*
- * *budget annexe des bâtiments industriels et commerciaux,*
- * *budget annexe opération de renouvellement urbain,*
- * *budget annexe du parking du marché,*
- * *budget annexe locations commerciales,*
- * *budget annexe zones d'aménagement concerté,*

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Comptable Public visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;
- ADOPTE le compte de gestion 2020 dressé par le Comptable Public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal... 33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice... 33

Nombre des Membres présents
à la séance... 28

Procurations... 05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure : Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service : DGS
 Imprimé par : Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression : 27/05/2021 09:58:54

Nature : Délibérations
 Matière : Finances locales | Decisions budgetaires | Budgets et comptes | Comptes administratifs (CA) et comptes de gestion

Référence de l'acte : **01DCM210053**
 Désignation : Approbation du compte de gestion de comptabilité public pour l'exercice 2020
 Date de décision : 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:53:13 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:54:01

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 16:58:16

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210053-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal : 12-Approbationducomptedegestiondecomptabilitepublicpourlexercice2020annexe.pdf, 747 Ko, 2 page(s)
 Annexes : aucune

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n°13
210054

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu les Code Général des Collectivités territoriales et en particulier les articles L. 1612-12 et L 1612-13 relatifs au vote du compte administratif,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2020,

Monsieur le Maire étant sorti,

Sous la présidence de Monsieur Bruno TOUSSAINT, 1^{er} Adjoint,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2020 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;
- DONNE ACTE au Maire sur la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2020 ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 3 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS)

Contre: 1 (G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,



David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:02:56

Nature Délibérations
Matière Finances locales | Decisions budgétaires | Budgets et comptes | Comptes administratifs (CA) et comptes de gestion

Référence de l'acte **01DCM210054**
Designation Compte administratif 2020
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:57:38 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 16:58:04

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:07:18

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210054-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 13-Compteadministratif2020annexes.pdf, 645 Ko, 2 page(s)
Annexes 2020RapportCompteAdministratifVilleV09052021.pdf, 689 Ko, 27 page(s)

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n°14 (1/4)
210055

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Après constatation des résultats de fonctionnement, l'Assemblée délibérante peut affecter ces résultats en tout ou partie :

- Soit au financement de la section d'investissement,
- Soit au financement de la section de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'affectation suivante des résultats 2020 :

◆ Budget Principal

BUDGET VILLE 80100		
Fonctionnement		2020
Recettes	titrés	33 451 375,55
Dépenses	mandatés	26 317 366,81
SOLDE		7 134 008,74

Investissement		2020
Recettes	titrés	8 686 272,00
Dépenses	mandatés	9 602 016,25
SOLDE		-915 744,25
Reports en dépenses d'investissement		-3 929 281,39
Reports en recettes d'investissement		940 821,60
Déficit de la section d'investissement à couvrir		-3 904 204,04

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 7 134 008,74 euros est affecté :

- Pour 3 229 804,70 euros en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget principal (c/002),
- Pour 3 904 204,04 euros en recette de la section d'investissement 2021 du budget principal (c/1068),

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

♦ Budget annexe Forêts

FORETS - 80104		
FONCTIONNEMENT		2020
RECETTES	titrés	296 561,77
DEPENSES	mandatés	115 676,59
		180 885,18
INVESTISSEMENT		2020
RECETTES	titrés	126 404,49
DEPENSES	mandatés	36 487,53
		89 916,96
	Reports 2021	-165 255,75
		-75 338,79

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 180 885,18 euros est affecté :

- Pour 105 546,39 euros en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget annexe (c/002),
- Pour 75 338,79 euros en recette de la section d'investissement 2021 du budget annexe (c/1068).

♦ Budget annexe Bâtiments Industriels et Commerciaux

BIC - 80106		
FONCTIONNEMENT		2020
RECETTES	titrés	3 169 092,01
DEPENSES	mandatés	2 622 669,57
		546 422,44
INVESTISSEMENT		2020
RECETTES	titrés	529 225,01
DEPENSES	mandatés	1 071 254,63
		-542 029,62
	pas de report sur 2021	

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 546 422,44 euros est affecté :

- Pour 4 392,82 euros en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget annexe (c/002),
- Pour 542 029,62 euros en recette de la section d'investissement 2021 du budget annexe (c/1068).

♦ Budget Parking du Marché

PARKING - 80111		
FONCTIONNEMENT		2020
RECETTES	titrés	180 629,24
DEPENSES	mandatés	124 015,10
		56 614,14
INVESTISSEMENT		2020
RECETTES	titrés	54 437,27
DEPENSES	mandatés	106 469,89
		-52 032,62
	pas de report sur 2021	

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 56 614,14 euros est affecté :

- Pour 4 581,52 euros en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget annexe (c/002),
- Pour 52 032,62 euros en recette de la section d'investissement 2021 du budget annexe (c/1068).

♦ Budget Locations Commerciales

LOCATIONS COMMERCIALES - 80107		
FONCTIONNEMENT		2020
RECETTES	titrés	684 204,56
DEPENSES	mandatés	519 988,77
		164 215,79
INVESTISSEMENT		2020
RECETTES	titrés	90 811,74
DEPENSES	mandatés	180 459,09
		-89 647,35
	pas de report sur 2021	

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 164 215,79 euros est affecté :

- Pour 74 568,44 euros en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget annexe (c/002),
- Pour 89 647,35 euros en recette de la section d'investissement 2021 du budget annexe (c/1068).

♦ Budget Zones d'Aménagement Concerté

ZAC - 80113		
FONCTIONNEMENT		2020
RECETTES	titrés	133 042,53
DEPENSES	mandatés	133 042,10
		0,43

INVESTISSEMENT		2020
RECETTES	titrés	
DEPENSES	mandatés	1 037 667,58
		-1 037 667,58

pas de report sur 2021		
------------------------	--	--

L'excédent de clôture 2020 de la section de fonctionnement de 0,43 euros est affecté en totalité en recette de la section de fonctionnement 2021 du budget annexe (c/002).

Le déficit de clôture 2020 de la section d'investissement de 1 037 667,58 euros est affecté en totalité en dépense de la section d'investissement 2021 du budget annexe (c/001).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les affectations ci-dessus.

ADOpte PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS – G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 10:07:46

Nature Délibérations
 Matière Finances locales | Decisions budgetaires | Budgets et comptes | Budgets primitifs
 Référence de l'acte **01DCM210055**
 Désignation Affectations des résultats 2020
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 16:59:45 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:00:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:04:09

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210055-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 14-Affectationsdesresultats2020.pdf, 1982 Ko, 5 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu des trois premières pages et de la dernière de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n°15 (1/2)
210056

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Supplémentaire 2021 ci-annexé qui s'équilibre comme suit :

BUDGET VILLE - 80100	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	3 158 820,80	3 929 281,39	7 088 102,19
Recettes investissement	6 147 280,59	940 821,60	7 088 102,19

Dépenses fonctionnement	2 754 300,70	0,00	2 754 300,70
Recettes fonctionnement	2 754 300,70	0,00	2 754 300,70

BUDGET FORETS - 80104	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	112 500,00	181 755,75	294 255,75
Recettes investissement	277 755,75	16 500,00	294 255,75

Dépenses fonctionnement	115 546,39	0,00	115 546,39
Recettes fonctionnement	115 546,39	0,00	115 546,39

BUDGET INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - 80106	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	542 029,62	0,00	542 029,62
Recettes investissement	542 029,62	0,00	542 029,62

Dépenses fonctionnement	-75 607,18	0,00	-75 607,18
Recettes fonctionnement	-75 607,18	0,00	-75 607,18

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice33

Nombre des Membres présents
à la séance28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

BUDGET PARKING DU MARCHE - 80111	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	52 032,62	0,00	52 032,62
Recettes investissement	52 032,62	0,00	52 032,62

Dépenses fonctionnement	4 581,52	0,00	4 581,52
Recettes fonctionnement	4 581,52	0,00	4 581,52

BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES - 80107	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	109 647,35	0,00	109 647,35
Recettes investissement	109 647,35	0,00	109 647,35

Dépenses fonctionnement	69 568,44	0,00	69 568,44
Recettes fonctionnement	69 568,44	0,00	69 568,44

BUDGET ZONES D'AMENAG. CONCERTÉ - 80113	Budget Supplémentaire	Report de Crédit	TOTAL
Dépenses investissement	1 037 667,58	0,00	1 037 667,58
Recettes investissement	1 037 667,58	0,00	1 037 667,58

Dépenses fonctionnement	1 037 667,58	0,00	1 037 667,58
Recettes fonctionnement	1 037 667,58	0,00	1 037 667,58

ADOpte PAR 29 VOIX POUR

Abstentions : 4 (R. GANIER – C. LEMAIRE – A. GOMIS – G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 11:16:28

Nature Délibérations
 Matière Finances locales | Décisions budgétaires | Budgets et comptes | Autres actes budgétaires (budgets annexes (BA), budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA)

Référence de l'acte **01DCM210056**
 Désignation Budgets supplémentaires 2021
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:01:40 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:02:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:07:18

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210056-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 15-Budgetssupplementaires2021annexes.pdf, 1137 Ko, 3 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 16
210057

**TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN CREANCES
ETEINTES ET EN NON VALEUR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques du 02 mai 2014 modifiant le dispositif de traitement des créances éteintes,

Vu les demandes d'admissions en créances éteintes adressées par Madame Sophie Breton, Comptable public responsable de la Trésorerie de Saint-Dié Gestion Publique Locale,

Vu les demandes d'admissions en non-valeur adressées par Madame Sophie Breton, Comptable public responsable de la Trésorerie de Saint-Dié-des-Vosges Gestion Publique Locale,

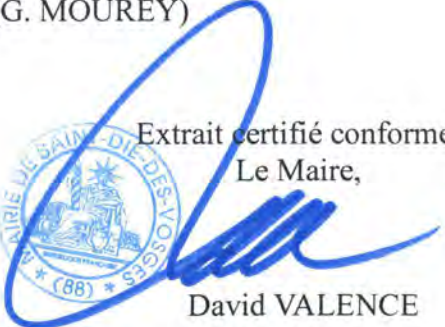
Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en créances éteintes (compte 6542) et en non-valeur (compte 6541) les titres de recettes annexés à la présente.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- ADMET en créances éteintes la somme de :
5 251,80 euros sur le budget principal de la ville
- ADMET en non-valeur la somme de :
3 729,58 euros sur le budget principal de la ville
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition à l'appui de la présente délibération.

ADOpte PAR 32 VOIX POUR
Abstention : 1 (G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 10:28:35

Nature Délibérations
 Matière Finances locales | Decisions budgetaires | Budgets et comptes | Autres actes budgétaires (budgets annexes (BA), budgets supplémentaires (BS), décisions modificatives (DM) et comptes administratifs (CA)

Référence de l'acte **01DCM210057**
 Désignation Taxes et produits irrécouvrables-Admission en créances éteintes et non -valeur
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:03:43 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:04:09

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:10:25

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210057-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 16-Taxesetproduitsirrecouvrables-Admissionencreanceseteintesetnon-valeur.pdf, 735 Ko, 2 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n°17
210058

PRESENTATION DES COMPTES 2020 ET DES GARANTIES OCTROYEES PAR LA VILLE AU TOIT VOSGIEN

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration du Toit Vosgien en date du 12 avril 2021 approuvant les comptes 2020 de la SA HLM le Toit Vosgien préalablement à la tenue de l'Assemblée générale,

Vu l'état de la dette garantie par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges communiquée par la SA HLM le Toit Vosgien,

Considérant que la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est le principal actionnaire de la SA HLM le Toit Vosgien,

Il est fait part au Conseil Municipal des éléments relatifs à l'activité du Toit Vosgien dans ses missions de bailleur social, et plus particulièrement :

- Des opérations menées par l'entreprise sur son patrimoine,
- De la diversification d'activité recherchée par la société,
- De la sécurisation de sa dette, notamment de la dette garantie par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du bilan d'activités et financier 2020 de la SA HLM le Toit Vosgien, ainsi que de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à cet organisme.

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:30:08

Nature Délibérations
Matière Autres domaines de competences | Autres domaines de competences des communes | Autres

Référence de l'acte **01DCM210058**
Designation Présentation des comptes 2020 et des garanties octroyées par la Ville au Toit Vosgien
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:29:46 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 26/05/2021 - 17:30:04
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:34:26
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210058-DE
Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 17-Presentationdescomptes2020etdesgarantiesoctroyeesparlaVilleauToitVosgien.pdf, 690 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n° 18
210059

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS DE MAISONS DE QUARTIER
ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, sur les crédits réservés au budget 2021, les subventions suivantes :

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions aux organismes et associations telles que définies ci-dessous :

Locations de salles 2020 – maisons de quartier :

• Club de Marzelay	458 €
• Le Kemberg	190 €
• Les Molières - Robache	107 €
• Les Grandrupt – La Bolle	1 038 €

Centre Communal d'Action Sociale	200 000 €
----------------------------------	-----------

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition à l'appui de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,


David VALENCE



VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure	Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service	DGS
Imprimé par	Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression	27/05/2021 10:31:38
Nature	Délibérations
Matière	Finances locales Subventions Subventions accordées à des associations
Référence de l'acte	01DCM210059
Désignation	Subventions accordées aux associations de maisons de quartier et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Date de décision	21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:31:30 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:32:01

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:36:09

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210059-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal	18-Subventions accordées aux associations de maisons de quartier et au Centre Communal d'Action Sociale CCAS.pdf, 670 Ko, 2 page(s)
Annexes	<i>aucune</i>

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 19
210060

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE
L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE
GEOGRAPHIE (ADFIG)**

Vu l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°01 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant sur l'élection du Maire,

Vu la Délibération n°03 du Conseil municipal du 28 mai 2020 sur l'installation du Conseil municipal,

Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 février 2021 modifiant les Statuts de l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (ADFIG),

Vu les Statuts adoptés lors de l'Assemblée extraordinaire du 13 février 2021,

Considérant que l'article 5 des Statuts stipule « qu'est membre de droit de l'Association le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges ou son représentant désigné par le Conseil municipal »,

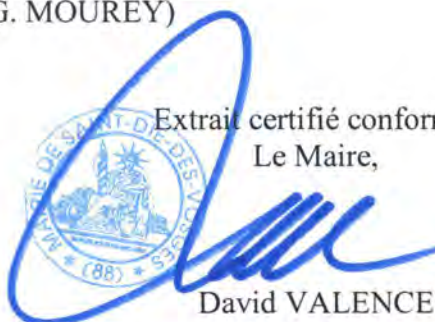
Considérant qu'il revient au Conseil municipal de Saint-Dié-des-Vosges de désigner le représentant de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges au sein de l'ADFIG,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE en qualité de représentant du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges au sein de l'Association pour le Développement du Festival International de Géographie (ADFIG) de Saint-Dié-des-Vosges Madame Claude KIENER ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOpte PAR 32 VOIX POUR
Contre: 1 (G. MOUREY)

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:33:15

Nature Délibérations
Matière Institutions et vie politique | Designation de représentants | Autres
Référence de l'acte **01DCM210060**
Designation Désignation d'un représentant au sein de l'association pour le Développement du Festival International de Géographie (ADFIG)
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:33:21 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:34:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:38:38

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210060-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 19-DesignationdunrepresentantauseindelassociationpourleDeveloppementduFestivalInternat
ionaldeGeographieADFIG.pdf, 814 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021- n° 20
210061

**ENQUETE PUBLIQUE – INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
APRES CESSATION D'ACTIVITE D'UNE ANCIENNE CARRIERE PAR LA SOCIETE
SABLIERE DE LA PECHERIE**

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article R. 515-93,

Vu le Code de l'urbanisme,

Par arrêté n° 16/2021/ENV du 11 mars 2021, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 32 jours, du 6 avril 2021 à 10h00 au 7 mai 2021 à 12h00, dans la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

Cette enquête porte sur un projet d'institution de servitudes d'utilité publique à la suite de la cessation d'activité d'exploitation de sable et de graviers par la société Sablière de la Pêcherie dont le siège social est situé 27 chemin du Pâquis RN 59 la Pêcherie à Saint-Dié-des-Vosges.

Le périmètre de ces servitudes concerne l'ancienne carrière sise sur les parcelles cadastrées section DA n° 15, 34 à 37 et 40 à 43.

Ces servitudes d'utilité publique seront instituées en vue d'assurer la pérennité hydraulique du site et en particulier la non-modification des seuils hydrauliques mis en place pour écarter les risques de crues.

Conformément à l'article R. 515-93 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit donner son avis dès l'ouverture de l'enquête publique.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable à l'enquête publique portant sur un projet d'institution de servitudes d'utilité publique à la suite de la cessation d'activité d'exploitation de sable et de graviers par la société Sablière de la Pêcherie ;

- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOUDA, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:34:50

Nature Délibérations
Matière Domaines de compétences par themes | Environnement | Autres
Référence de l'acte **01DCM210061**
Designation Enquête publique-Institution de servitudes d'utilité publique après cessation d'activité d'une ancienne carrière par la société Sablière de la Pêcherie à Saint-Dié-des-Vosges
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:36:31 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
Emis le 26/05/2021 - 17:38:01
Accepté par la (Sous-)Préfecture
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:42:19
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210061-DE
Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 20-Enquetepublique-Institutiondeservitudesdutilitepubliqueaprescessationdactiviteduneancie
nnecarriereparlasocieteSabliere.pdf, 811 Ko, 2 page(s)
Annexes *aucune*

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 21
210062

POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM): TRANSFERT DES CONVENTIONS FINANCIERES DE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DESAINT-DIE-DES-VOGES

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en date du 21 octobre 2016 validant la convention foncière liant la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour l'acquisition à la SNCF et la rétrocession à la Ville des emprises foncières nécessaires à la réalisation du pôle d'échanges,

Vu la délibération n°11 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en date du 16 mars 2018 autorisant le Maire à engager la mission de maîtrise d'œuvre et missionner un mandataire pour assurer le suivi de cette opération,

Vu le mandat signé entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges et la SOLOREM en date du 1^{er} octobre 2018,

Vu la délibération n°03 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en date du 28 mai 2018, validant la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux « secteur gare – phase 1 » liant la ville à l'EPFL,

Vu la délibération n°02 du Conseil municipal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en date du 15 mars 2019, validant la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux « secteur gare – phase 2 » liant la ville à l'EPFL,

Vu la délibération n° 28 du Conseil municipal de la ville de Saint-Dié-des-Vosges en date du 30 septembre 2019 et la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 novembre 2019 validant le transfert de mandat de la Ville à la communauté d'agglomération pour la réalisation du PEM de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu la délibération n°2019/11/26 du Conseil communautaire en date du 26 novembre 2019 portant sur le transfert de mandat pour la réalisation du pôle d'échanges multimodal de la commune de Saint-Dié-des-Vosges,

L'opération de réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Saint-Dié-des-Vosges étant porté par la communauté d'agglomération, il convient de transférer à la communauté d'agglomération l'ensemble des conventions financières.

Cette délibération a donc pour objet le transfert des conventions financières et des avenants correspondants.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré :

- AUTORISE le transfert des conventions financières nécessaires à la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:36:22

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Autres types de contrats | Autres
Référence de l'acte **01DCM210062**
Designation Pôle d'Echange Multimodal : Transfert de conventions financières à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:39:26 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:40:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:44:04

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210062-DE

Certifié exécutoire le 26/05/2021

Acte principal 21-PoledEchangeMultimodalTransfertdeconventionsfinancieresalaCommunauteAgglomerat
iondeSaint-Die-des-Vosges.pdf, 946 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021- n° 22
210063

**ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES BACHELIERS DEODATIENS
AYANT OBTENU UNE MENTION TRES BIEN AU BACCALAUREAT**

A l'occasion du baccalauréat, la ville de Saint-Dié-des Vosges offre des chèques cadeaux à tous les bacheliers déodatien ayant obtenu une mention « Très Bien ».

Pour l'année scolaire 2020-2021, ce sont des chèques « LIRE » qui sont offerts pour une valeur de 100 euros par bachelier.

Les conditions pour obtenir cette récompense sont :

- Être déodatien,
- Être scolarisé dans un établissement déodatien,
- Avoir obtenu le baccalauréat général, technologique ou professionnel avec mention « Très Bien ».

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'accorder l'attribution de ces chèques aux bacheliers remplissant ces 3 conditions suscitées.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré,

- ACCORDE le bénéfice des chèques « LIRE » aux bacheliers déodatiens ayant obtenu une mention très bien ;
- AUTORISE l'achat de chèques LIRE auprès de la société UP (adresse : Parc des Terres Rouges, Allée de la Côte des Blancs, 51203 EPERNAY Cédex) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
 Service DGS
 Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
 Date d'impression 27/05/2021 10:37:49

Nature Délibérations
 Matière Domaines de competences par themes | Enseignement | Frais de fonctionnement des écoles

Référence de l'acte **01DCM210063**
 Désignation Attribution de chèques cadeaux pour les bacheliers déodatien ayant obtenu une mention « Très Bien » au baccalauréat
 Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:40:44 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)
 Emis le 26/05/2021 - 17:42:02
Accepté par la (Sous-)Préfecture
 Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:46:12
 Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210063-DE
 Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 22-AttributiondechquescadeauxpourlesbacheliersdeodatienayantobtenuunementionTresBi
 enaubaccalaureat.pdf, 738 Ko, 2 page(s)
 Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 23 (1/2)
210064

SOCIÉTÉ SPL-XDEMAT : REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetées pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

VILLE

DE SAINT-DIE DES VOSGES

du registre des délibérations du Conseil municipal

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat ; et de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,

Conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

- DONNE pouvoir au représentant de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

ADOpte A L'UNANIMITE



Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure	Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service	DGS
Imprimé par	Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression	27/05/2021 11:02:24
Nature	Délibérations
Matière	Autres domaines de compétences Autres domaines de compétences des communes Autres
Référence de l'acte	01DCM210064
Désignation	Société SPL-XDEMAT : Réunion de l'Assemblée générale sur la répartition du capital social (annexe)
Date de décision	21/05/2021
Transmission au contrôle de légalité	
Déposé le 26/05/2021 - 17:42:50 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)	
Emis le 26/05/2021 - 17:44:03	
Accepté par la (Sous-)Préfecture	
Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:48:06	
Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210064-DE	
Certifié exécutoire le 27/05/2021	
Acte principal	23-SocieteSPL-XDEMATReuniondelAssembleeegeneralesurlarepartitionducapitalsocialannexe.pdf, 1499 Ko, 3 page(s)
Annexes	Liste_actionnaires_Ksocial.pdf, 1092 Ko, 61 page(s)

Aperçu de l'acte principal



21 mai 2021 - n° 24
210065

CONTRAT AVEC LA SNCF RELATIF A LA MISE EN SÉCURITÉ DU CHANTIER DE DÉMOLITION DE LA PASSERELLE RELIANT LA RUE DE LA MEURTHE A LA RUE DU PETIT SAINT-DIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08 du Conseil municipal en date du 02 avril 2021 concernant la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Action Cœur de Ville - Démolition de la passerelle,

Vu l'attribution du marché de travaux à l'entreprise DR Démantèlement concernant la déconstruction d'une passerelle surplombant les voies SNCF rue de la gare à Saint-Dié-des-Vosges,

Considérant la nécessité de mettre en sécurité la zone de chantier de démontage de la passerelle,

Considérant la nécessité de consignation des lignes et la mise hors service temporaire des caténaires afin de procéder au démontage de la passerelle en sécurité,

Considérant que la passerelle reliant la rue de la Meurthe à la rue du Petit Saint-Dié présente un réel danger d'effondrement due à sa vétusté,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de démonter cette passerelle,

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat passé avec la SNCF annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE les termes du contrat avec la SCNF relatif à la prestation ponctuelle de mise en sécurité du chantier de démolition de la passerelle ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à la prestation ponctuelle de mise en sécurité du chantier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:44:01

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Autres types de contrats | Partenariat public - privé
Référence de l'acte **01DCM210065**
Designation Contrat avec la SNCF relatif à la mise en sécurité du chantier de démolition de la passerelle reliant la rue de la Meurthe à la rue du Petit Saint-Dié
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:44:34 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:46:03

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 18:00:08

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210065-DE

Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 24-Contrat avec la SNCF relatif à la mise en sécurité du chantier de démolition de la passerelle reliant la rue de la Meurthe à la rue du Petit Saint-Dié.pdf, 783 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2021 - n° 25
210066

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de la création des postes permanents à temps complet suivants, par filière et cadre d'emplois :
 - Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 1 ;
- DECIDE de la création des postes permanents à temps non-complet suivants, par filière et cadre d'emplois :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 à 30h ;
- DECIDE de la suppression des postes permanents à temps non complet suivants, par filière et cadre d'emplois à compter du 1^{er} juin 2021 :
 - Adjoint technique : 1 à 30h ;
- PRECISE que les postes seront occupés par des agents titulaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée maximum de 3 ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements de contractuels ou d'emplois réservés sur ces emplois, selon les nécessités de service ;
- DECIDE de procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois et des effectifs ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

David VALENCE

VILLE

du registre des délibérations du Conseil municipal

DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres
du Conseil municipal.....33

Séance du 21 mai 2021

Nombre des Membres en
exercice.....33

Nombre des Membres présents
à la séance.....28

Procurations05

Le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Brigitte HENRI, Jean-Marie VONDERSCHER, Patrick ZANCHETTA, Boury SECK, Mustafa GUGLU, Colette DAUPHIN, Jean-François BRUELLE, Myriam PAQUET, Marie-Claude ANCEL, Roselyne FROMENT, Alex KOMADINA, Nicolas SIMON, Jean-Joël PITON, Edite AUGUSTO DE SA, Issam BENOuada, Claude KIENER, Caroline MATTIONI, Gina FILOGONIO, Grégoire GATEL, Michelina SALZEMANN, Patrick VOURIOT, Nicolas BALLAND, Adrien GOMIS, Céline LEMAIRE, Romain GANIER, Geoffrey MOUREY.

Excusés et ont donné procuration :

Dominique CHOBOUT	à	Bruno TOUSSAINT
Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Hélène WATHIER	à	Colette DAUPHIN
Bartłomiej JUREK	à	Jean-Marie VONDERSCHER
Pierre JEANNEL	à	Mustafa GUGLU

Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Commune de Saint-Dié-des-Vosges (Siret : 21880413600016)
Service DGS
Imprimé par Elodie COLIN (MA88413-61)
Date d'impression 27/05/2021 10:48:16

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel contractuel | Créations et transformations d'emplois contractuels

Référence de l'acte **01DCM210066**
Designation Modification du tableau des effectifs
Date de décision 21/05/2021

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 26/05/2021 - 17:46:04 par Estelle LAMBERT (MA88413-65)

Emis le 26/05/2021 - 17:48:02

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 26/05/2021 - 17:56:01

Référence technique de l'AR : 088-218804136-20210521-01DCM210066-DE

Certifié exécutoire le 27/05/2021

Acte principal 25-Modificationdutableaudeffectifs.pdf, 784 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

1. Tarifs des droits de voirie – exonération provisoire – Année 2021

VILLE DE SDDV - MARCHES ATTRIBUES DU 16/03/2021 au 30/04/2021

OBJET	LOTS	DATE DE SIGATURE DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT DU MARCHE	N° MARCHE	TYPE
Aménagement du parvis Le Corbusier		21/04/2021	COLAS	88150	843 433,38 €TTC	2100301	MAPA
Achat et livraison de fournitures de bureau	1 : Fournitures consommables de bureau	22/04/2021	DACTYL LACOSTE	84250	Maximum 41 600€HT/an	2100402	MAPA
	2 : Papiers d'impression	22/04/2021	SM BUREAU	57201	Maximum 16 250€HT/an	2100402	MAPA